Procès-verbal SUCCINCT de la SÉANCE du CONSEIL MUNICIPAL du
26 août 2025 à 19 H 30

L'AN DEUX-MIL VINGT-CINQ, le VINGT-SIX AOUT, à **DIX-NEUF HEURES ET TRENTE MINUTES**, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 14 août 2025, s'est réuni en la salle du Conseil de la Mairie de Pulversheim, sise au 1 Place Charles de Gaulle sous la présidence de M. **TORANELLI** Christophe, Maire.

Relevé des membres du Conseil Municipal : par ordre du tableau

Présents	1	**TORANELLI** Christophe	2	**FOEHRENBACHER** M.-Claire	3	**KLEINHOFFER** Louis
	4	**FEDER** Rachel	5	**LEHR** Franck	6	**KIEN** Marie-Josée
	7	**BERTRAND** Lionel	8		9	**KIEN** Christian
	10	**LEHR** Luc	11	**RIEDWEG** Françoise	12	**KNOPIK** Carine
	13		14		15	
	16	**KALUZINSKI** Alfred	17	**KEMPF** Annette	18	**EICHER** Jean-Claude
	19		20	**PRIMUS** Matthieu	21	**PETERSCHMITT** Joël
	22	**HUSELIN** Régine	23	**RIEG** Marc		
Représentés		**LEDROIT Stella**		donne procuration à		**KIEN Marie-Josée**
		VOGT Steve		donne procuration à		**KLEINHOFFER Louis**
		HOHENADEL Florent		donne procuration à		**FOEHRENBACHER Marie-Claire**
		ECKERT Jonathan		donne procuration à		**LEHR Franck**
		MECHLER Laura		donne procuration à		**TORANELLI Christophe**
Excusés NR						
Absents NE						

Elus	Présents	Quorum	Procurations	Représentés	Excusés NR*	Absents NE*
23	**18**	**12**	**5**	**5**	**0**	**0**

*NR = Non Représenté – NE = Non Excusé

Début de la séance : **19h30**

Ordre du jour :

1. Désignation du secrétaire de séance
2. Approbation du Procès-Verbal de la séance du Conseil Municipal du 10 juin 2025
3. Emprunt relatif au renouvellement des tranches 1 et 2 de l'éclairage public
4. Emprunt relatif aux travaux d'aménagement pour la transition écologique (rue des Vosges, rue de Guebwiller)
5. Fixation du loyer d'un appartement communal
6. Redevance d'occupation du domaine public communal des ouvrages d'assainissement
7. Création d'un poste de technicien territorial
8. Compte rendu d'activité à la collectivité CITIVIA (CRAC)
9. Constitution d'un groupement de commandes - guichet numérique des autorisations d'urbanisme
10. Communications

1.- Désignation du secrétaire de séance

M. le Maire propose le secrétariat à M. Louis KLEINHOFFER.
La proposition est acceptée à l'unanimité.

2.- Approbation du Procès-verbal de la séance du 10 juin 2025

Le procès-verbal de la séance du 10 juin 2025 est approuvé à l'unanimité.

3.- Emprunt relatif au renouvellement des tranches 1 et 2 de l'éclairage public

Monsieur Le Maire rappelle que le conseil municipal en date du 27 mars 2025 a inscrit la somme globale de 396 000 € d'emprunt au chapitre 16 des recettes d'investissement dans le but de financer plusieurs projets liés à la transition écologique.

- Crédit mutuel

Objet du financement :	Financement des travaux du renouvellement de l'éclairage public : Prêt Coup de Pouce Collectivités
Mode de remboursement :	Trimestrialités constantes en capital + intérêts
Durée	**12 ans**
Montant principal de l'emprunt	100 000
Durée de rbt (en nombre de trimestres)	48
Taux d'intérêt	1,50%
Trimestrialité constante en capital et intérêts	2 280,35 €
Remboursement annuel du crédit	9 121,39 €
COÛT TOTAL DES INTERETS	**9 456,73 €**

Monsieur Le Maire précise que ces offres diffèrent quelque peu même si la durée d'amortissement est de 12 ans pour chacune d'entre elles, le montant d'emprunt varie entre 117 000 et 100 000 €
Il faut toutefois reconnaitre que l'offre du crédit mutuel même si elle ne couvre pas totalement le besoin d'emprunt exprimé à 116 314 € reste la plus attractive et de loin.

A cet effet, le Conseil municipal à l'unanimité autorise son Maire Monsieur Christophe TORANELLI
à signer le Contrat de Prêt réglant les conditions de ce Contrat et la ou les demande(s) de réalisation de fonds.

4.- Emprunt relatif aux travaux d'aménagement pour la transition écologique (rue des Vosges, rue de Guebwiller)

Monsieur Le Maire rappelle que le conseil municipal en date du 27 mars 2025 a inscrit la somme globale de 396 000 € d'emprunt au chapitre 16 des recettes d'investissement dans le but de financer plusieurs projets liés à la transition écologique.

- Crédit mutuel

Objet du financement :	Financement des investissements 2025
Mode de remboursement :	Trimestrialités constantes en capital + intérêts
Durée	**20 ans**
Montant principal de l'emprunt	296 000
Durée de rbt (en nombre de trimestres)	80
Taux d'intérêt	3,50%
Trimestrialité constante en capital et intérêts	5 160,39 €
Remboursement annuel du crédit	20 641,55 €
COÛT TOTAL DES INTERETS	**116 830,90 €**

Monsieur Le Maire précise que ces offres diffèrent quelque peu même si la durée d'amortissement est de 20 ans pour chacune d'entre elle, le montant d'emprunt varie lui entre 296 000 et 279 686€
Il faut toutefois reconnaitre que l'offre du crédit mutuel même si elle ne couvre plus que le totale du besoin d'emprunt exprimé à 279 686 € reste la plus attractive. Cette offre permet également de compenser l'offre légèrement inférieure traité dans le point précédent concernant l'éclairage public.

Le Conseil Municipal de Pulversheim par 18 voix pour et 5 voix contre (Kaluzinski Alfred, Kempf Annette, Eicher Jean-Claude, Primus Mathieu et Peterschmitt Joël), après avoir entendu l'exposé sur l'opération susvisée,
DELIBERE

Pour le financement de cette opération, CHRISTOPHE TORANELLI en sa qualité de Maire dûment autorisé par le Conseil Municipal est invité à réaliser auprès du crédit Mutuel un Contrat de Prêt composé d'une Ligne du Prêt pour un montant total de 296 000€ et dont les caractéristiques financières sont les suivantes :

Montant : 296 000 euros

Durée de la phase de préfinancement : 3 mois
Durée d'amortissement : 20 ans
Périodicité des échéances : Trimestrielle
Echéances constantes : 5160.39 €

Taux d'intérêt annuel fixe : 3.5 %
Amortissement : Déduit (échéances constantes)

Frais de dossier : 296 €

A cet effet, le Conseil municipal par 18 voix pour et 5 voix contre (Kaluzinski Alfred, Kempf Annette, Eicher Jean-Claude, Primus Mathieu et Peterschmitt Joël), après avoir entendu l'exposé sur l'opération autorise son Maire Monsieur Christophe TORANELLI
à signer le Contrat de Prêt réglant les conditions de ce Contrat et la ou les demande(s) de réalisation de fonds.

5.- Fixation du loyer d'un appartement communal

À la suite du départ du locataire de l'appartement bâtiment bretagne 1 étage M. le Maire propose de revoir le loyer. En effet il parait logique de le réactualiser par rapport au prix du marché locatif pour des appartements situés alentours.
Pour rappel il s'agit d'un 4 pièces de 120 m² refait en 2020.

En tenant compte des loyers appliqués alentours il est proposé un loyer hors charges de 700,00 € pour l'appartement et de 60,00 € pour le garage.

Le Conseil municipal par 22 voix pour et 1 abstention (Peterschmitt Jöel) adopte les tarifs ci-dessus et charge le Maire de la rédaction du bail et du choix du locataire.

6.- Redevance d'occupation du domaine public communal des ouvrages d'assainissement

La Loi sur l'eau du 30 décembre 2006 et les articles R2333-121 et suivants du CGCT prévoient une redevance d'occupation du domaine public par les ouvrages d'assainissement.
Le conseil municipal doit fixer le montant de cette redevance.

Pour Pulversheim le SIVOM déclare :
- 7,93 Km de linéaire
- Un tarif par Km de 30,00 €
- Une actualisation du tarif par Km en fonction de l'indice du mois de janvier de l'année n+1 pour l'année n soit en janvier 2025 un indice de 134,7

La base de recouvrement pour 2024, au 1 janvier 2025 est donc de :
7,93 km x 30,00 € x 1,347 = 320,45 €

Le Conseil après délibération à l'unanimité vote l'instauration de cette redevance au tarif maximal, sur la base des éléments ci-dessus

7.- Création d'un poste de technicien territorial

Lors de la réorganisation des services, le poste de responsable des services techniques a été calibré au grade de Technicien territorial.
Ce grade n'existe pas dans notre tableau des emplois et grades et il convient de le créer conformément au nouvel organigramme des services.

A l'unanimité le Conseil crée le poste de technicien territorial à temps complet à compter du 01 janvier 2026. Le tableau des effectifs est modifié en conséquence comme suit :

TABLEAU DES POURVUS ET NON POURVUS 2026

SERVICE TECHNIQUE	Nombre	TC ou TNC	Pourvu ou non	
Technicien Territorial	1	TC	1 non pourvu	
Agent de Maîtrise principal	2	TC	1 pourvu + 1 non pourvu	
Agent de Maîtrise	3	TC	1 pourvu + 2 non pourvus	
Adjoint technique principal 1ère classe	1		1 pourvu	
Adjoint technique principal 2ème classe	4	TC	3 pourvus + 1 non pourvu	
Adjoint technique	6	TC	5 pourvus et 1 non pourvu	
SERVICE ADMINISTRATIF				
Attaché territorial principal / emploi fonctionnel DGS	1	TC	1 pourvu	
Attaché territorial	1	TC	1 pourvu	
Rédacteur	1	TC	1 non pourvu	
Adjoint administratif principal 1ère classe	3	TC	3 pourvus	
Adjoint Administratif Principal 2ème classe	1	TC	1 non pourvu	
Adjoint Administratif	1	TC	1 non pourvu	
SERVICE CULTUREL				
Adjoint du Patrimoine	1	TC	1 pourvu	
SERVICE ANIMATION				
Animateur	1		1 pourvu	
SERVICE SOCIAL				
ATSEM principale 1ère classe	1	TNC	1 pourvu	
ATSEM principale 2ème classe	1	TNC	1 non pourvu	
Agent social Principal 2ème classe	1	TNC	1 pourvu	
Agent social	1	TNC	1 pourvu	
TOTAL	31		**NP : 10**	**P : 21**

8.- Compte rendu d'activité à la collectivité CITIVIA (CRAC)

Le document est présenté au Conseil municipal qui en prend acte.

9.- Constitution d'un groupement de commandes- guichet numérique des autorisations d'urbanisme

En application de la loi ELAN, au 1er janvier 2022, toutes les communes devaient être en capacité de recevoir les demandes d'autorisation d'urbanisme (DAU) par voie électronique et pour les communes (ou centres instructeurs) de plus de 3 500 habitants d'instruire ces demandes par voie dématérialisée via la mise en place d'un Guichet Numérique des Autorisations d'Urbanisme (GNAU).

En 2021, Mulhouse Alsace Agglomération a proposé aux communes et centres instructeurs concernés de mutualiser la création du GNAU afin de favoriser la réalisation d'économies d'échelle ainsi qu'une harmonisation de l'outil et des pratiques pour une meilleure lisibilité au profit des usagers du territoire.

Un groupement de commandes a ainsi été constitué, coordonné par le Syndicat de Communes d'Île Napoléon (SCIN).

La convention constitutive d'un groupement de commande conclue à cet effet, ainsi que le marché conclu avec le prestataire, arrivent à échéance fin 2025.

Par conséquent, en application du code de la commande publique, il est proposé de conclure un nouveau groupement de commandes en vue de la passation d'un contrat pour l'hébergement et la maintenance d'un Guichet Numérique des Autorisations d'Urbanisme (GNAU) et d'un logiciel métier d'instruction des demandes d'autorisations d'urbanisme.

Les modalités de fonctionnement de ce groupement sont définies dans une convention constitutive du groupement dont le projet est ci-après annexé.

Le SCIN ne souhaitant plus assurer ce rôle de coordinateur à compter de 2026, il est proposé que Mulhouse Alsace Agglomération assure ce rôle de coordinateur pour ce nouveau groupement. Depuis la modification de ses statuts en 2024, Mulhouse Alsace Agglomération peut en effet désormais agir pour le compte de ses communes membres dans le cadre de la passation et l'exécution de marchés publics.

À cette fin, la Commune de Pulversheim lui donne mandat pour gérer la procédure de passation et d'exécution du contrat objet dudit groupement en son nom et pour son compte.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- approuve l'adhésion au groupement de commande relatif la passation d'un contrat pour l'hébergement et la maintenance d'un Guichet Numérique des Autorisations d'Urbanisme (GNAU) et d'un logiciel métier d'instruction des demandes d'autorisations d'urbanisme, dont le coordonnateur sera Mulhouse Alsace Agglomération
- autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention constitutive du groupement de commandes et l'ensemble des pièces nécessaires à son exécution.

P.J. : 1 projet de convention

10.- Communications